

**Objet : Délibération n° 15 11 08 : AVENANT N° 1 AVEC DI SERVICES**

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCVA, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIE Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) – CAUNOIS Marie-Hélène (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) - BEZIAT Denis (VENERQUE) – RIVELLA Alain, BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, POURRINET Jacques, CHENIN Jean - CAILLAT Pierre-Yves (CC Vallée de l'Ariège), BAYONI Pascal, ROUANNE Jean-Claude - MUNOZ Floréal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. BRIOL Patrick (CAUJAC) représenté par Mme CAUNOIS Marie-Hélène - PERRACHE Sabine (CCLAG) représenté par M. MUNOZ Floréal.

Excusés : MM. CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - MAGGIOLO Serge (CCVA) - DIDIER Claude (CCVA) – SIRABELLA Roger (CCVA) - ESTANG Nadia (CCLAG)

Secrétaire de séance : M. DAVID Guy

Monsieur le Président rappelle le marché en groupement de commande avec la Mairie d'Auterive signé avec l'entreprise DI Services concernant le transport et traitement des déchets dans les déchetteries et sur la plateforme d'Auterive pour les lots : 7 (amiante), 8 (bouteille de Gaz) et 9 (Extincteur) signé le 20/05/2015.

Dans l'acte d'engagement de ce marché le taux de TVA inscrit est de 10 % alors que le taux de TVA qui s'applique à ces déchets spéciaux est de 20%. Il convient donc d'effectuer la modification par la passation d'un avenant rectificatif.

Monsieur le Président propose donc de modifier le taux de TVA applicable au marché conclu avec DI Services pour les lots 7,8 et 9 par avenant.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, adopte la Proposition du Président et le mandate pour signer l'Avenant n° 1 ainsi que tout document administratif et financier concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours,  
Mois et an que dessus

Le Président

M. ZDAN